



# CANADIAN FEDERATION OF MUSICIANS

An Organization of the American Federation of Musicians of the United States and Canada

ALAN WILLAERT  
Vice-President from Canada, AFM  
150 FERRAND DRIVE, SUITE 202  
TORONTO, ONTARIO M3C 3E5  
(416) 391-5161 • 1-800-463-6333 EXT. 227  
FAX (416) 391-5165  
E-MAIL: [awillaert@afm.org](mailto:awillaert@afm.org)  
[www.cfmusicians.org](http://www.cfmusicians.org)

13 mars 2020

Lettre ouverte aux ministères du Travail fédéral et provinciaux, au ministère du Patrimoine canadien et au ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada

La Fédération canadienne des musiciens (FCM) est le Bureau canadien de la Fédération américaine des musiciens des États-Unis et du Canada (FAM), la plus grande organisation au monde dédiée à la défense des intérêts des musiciens. La Fédération compte 25 sections locales au Canada, représentant en tout plus de 17 000 musiciens qui travaillent dans tous les secteurs de l'industrie du divertissement : musique symphonique, théâtre, télévision, publicité, musique de film, concerts rock, etc.

L'apparition du virus COVID-19 au Canada a rendu nécessaire l'adoption de mesures d'urgence. Ces mesures comprennent la fermeture de bureaux, la mise en œuvre de politiques sur le travail à partir de la maison, des restrictions sur la tenue de grands rassemblements et l'annulation pure et simple de divers événements musicaux comme les Prix Juno, des concerts, des représentations théâtrales et des tournées. Même si la FCM reconnaît la nécessité de ces mesures sans précédent, leur adoption engendre une perte dévastatrice de travail et de revenus indispensables non seulement pour les musiciens, mais aussi pour les organisations qui les engagent et qui maintenant ne tirent plus de revenus de la vente de billets. Ces pertes ne pourront pas être récupérées et pourront même avoir un impact à long terme sur la viabilité de ces organisations, la situation financière des musiciens et la santé économique de notre industrie dans son ensemble.

Pour permettre à l'industrie et aux personnes concernées de passer au travers de cette crise, tous les paliers de gouvernement se doivent de fournir un soutien adéquat tant aux musiciens engagés dans le cadre de contrats d'emploi traditionnels qu'à ceux travaillant à la pige dans des conditions précaires de travail.

La FCM demande au gouvernement de prendre des mesures d'urgence pour faire face à cette situation exceptionnelle et, par tous les moyens possibles, de fournir des garanties afin d'atténuer l'impact des pertes majeures de revenus. Ces mesures peuvent notamment consister à abolir la période d'attente d'une semaine pour les prestations d'assurance-emploi (dans le cas où les musiciens y ont droit), d'étendre les prestations afin de couvrir les travailleurs à la pige offrant des services à titre d'entrepreneur indépendant, et verser une indemnité aux musiciens dont les concerts ou les tournées ont été annulés tant pour les pertes de revenus que les pour les autres dépenses, par exemple les centaines ou les milliers de dollars versés à l'USCIS pour des visas P2 autorisant l'entrée aux États-Unis.

Il faut en outre prévoir une aide financière adéquate aux musiciens, aux orchestres symphoniques et aux compagnies théâtrales pour les aider à se rétablir ainsi qu'un soutien afin de stimuler et relancer l'industrie lorsque l'épidémie aura été maîtrisée.

La FCM entreprend une étude afin de recueillir des données sur les pertes financières subies en raison de la crise. Ces données seront rendues publiques dès que possible. La FCM sera heureuse de répondre à toutes les questions et de participer à tout dialogue que le gouvernement juge à propos durant cette situation d'urgence sans précédent.

Cordialement,

Alan Willaert  
Vice-président de la FAM, Canada



